



03006504

RÉSERVÉ AU MONITEUR BELGE

12

TRIBUNAL DE COMMERCE
Déposé au greffe du tribunal de commerce
MONS Actes des sociétés
de
07 JAN. 2003
le
N° RÉSERVÉ AU TRIBUNAL DE COMMERCE

ACTES et EXTRAITS D'ACTES à publier aux annexes du Moniteur belge
à déposer au greffe accompagnés d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIÉ OU IMPRIMÉ

1. Inscription:

- ☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des groupements d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale → n°

- ☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés → n°
- ☐ Registre des sociétés agricoles → n°

2. Dénomination de la société ou du groupement (telle qu'elle apparaît dans les statuts) ▷

AGRICONSULT

3. Forme juridique (en entier) ▷

Société Coopérative à Responsabilité Limitée

4. Siège (rue, numéro, code postal, commune) ▷

7830 SILLY, Rue Mauvinage, 83

5. Registre du commerce (siège tribunal + n°) ▷

RC MONS 112 407

6. Numéro de T.V.A. ou numéro de Registre national des personnes morales (T.V.A. non assujetti) ▷

429 862 131

7. Objet de l'acte ▷

MODIFICATION DES STATUTS

Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux annexes du Moniteur belge

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections, il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé, utiliser, le cas échéant, une ou plusieurs pages supplémentaires, établies sur papier libre, tant en respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm selon le modèle tenu à la disposition des intéressés au greffe des tribunaux de commerce

D'un procès-verbal dressé par le Notaire Albert LOIX, à Tournai, le 31 décembre 2002, en cours d'enregistrement, il résulte que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société coopérative à responsabilité limitée "AGRICONSULT" a pris à l'unanimité les résolutions suivantes 1°)- Approbation de la situation active et passive de la société, arrêtée au 16 octobre 2002 2°)- Suppression de la valeur nominale des parts. 3°)- Expression du capital en euros 4°)- Augmentation de la part fixe du capital à concurrence de 7,99 € pour le porter de 18 592,01 € à 18 600 €, sans création de parts sociales nouvelles, par incorporation au capital d'une somme de 7,99 € à prélever sur la réserve disponible de la société. 5°) - Modification de l'objet social pour l'étendre aux activités suivantes : l'achat, la vente et l'utilisation pour compte propre et pour compte de tiers de tous matériels et machines agricoles et horticoles et de tous procédés corporels ou incorporels à usage agricole et horticole, ainsi que l'achat et la vente d'aliments utilisés dans l'agriculture et l'achat et la vente de tous matériels et logiciels informatiques à usage agricole ainsi que leur maintenance. 6°)- Modification de la date de clôture de l'exercice social pour la porter du 28 février au 31 mars de chaque année, et ce à compter de l'exercice social en cours qui se clôturera le 31 mars 2003 7°)- Modification de la date de l'assemblée générale, laquelle sera convoquée dans les

Grandeur minimum du caractère à respecter:

Direction du Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

Numéro du chèque ou de l'assignation

Signatures + Nom et qualité

Numéro du compte

En fin de texte ou en cas où l'acte ou l'extrait de l'acte comporte plus d'une page

6 mois de la date de clôture de l'exercice social, soit au plus tard le 30 septembre de chaque année 8°) - Modification des statuts pour les mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent et les adapter aux dispositions nouvelles du Code des sociétés. 10°) - Pouvoirs à conférer aux administrateurs pour l'exécution des résolutions qui précèdent.
POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME
Déposé en même temps Expédition, rapport du conseil d'administration et statuts coordonnés



Al. Loix